



*Mairie de Montgiscard
Haute Garonne
Commune du Sicoval*

**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTGISCARD**

L'An deux mille dix-sept, le 18 JUILLET à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

PRESENTS : M. FOREST Laurent Maire, MM. MME. FEYT Roselyne, PUYDEBOIS Yves, MAURY Henri, FATRAS Dominique Adjoints, M. EYCHENNE Jean-Pierre, M. DUPOUY Julien, Mme VIGNAUX Jacqueline, Mme ARTUS Marie-Thérèse, Mme FAGGIAN Eliane, M. LIAIGRE Thierry, M. SPINAZZE Joël.

ABSENTS : M. MOIREZ-CHARRON Alain ; M. BUC Jean-François
ABSENTS EXCUSES : Mme BRATINA Maya (pouvoir à M. MAURY Henri), Mme ANGUITA Nathalie (pouvoir à Mme FEYT Roselyne), M. DALL'ACQUA Christian (pouvoir à M. SPINAZZE Joël), M. DECRETTE Hugues (pouvoir à M. FATRAS Dominique), M. KHARRAT Abdelhakim (pouvoir à M. FOREST).

Date Convocation :
07/07/2017.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date Affichage :
06/07/2017

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Vignaux Jacqueline
Le Procès-Verbal de la séance du 23/05/17 est approuvé à l'unanimité, la phrase du 34^{ème} point « l'association MEP (.) des actions engagées. » est supprimée à la demande de M. Dupouy.

41-

OBJET : Approbation Plan Local d'Urbanisme de Montgiscard, modification simplifiée n° 3.

Suite à la consultation, l'ensemble des personnes publiques associées a donné un avis favorable. Seul le contrôle de légalité approuve mais avec des réserves, risque de prescriptions caduques. PPRI plan prévention risque inondation Hers Mort remarque dont on tiendra compte lors de la prochaine évolution du PLU (non pour une modification simplifiée). La modification permet de rendre le PLU compatible avec les 4 modifications précitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la modification simplifiée n°3.

42-

OBJET : Analyse des offres et choix des entreprises dans le cadre des travaux d'aménagement intérieur école Montgiscard

Réaménagement de l'ancienne crèche en salle de classe de 75m² et un appartement au 1^{er} étage 80m² afin de remplacer l'algeco et de retrouver une cour de récréation. La mairie a fait appel à un cabinet d'architectes afin de contractualiser pour la réhabilitation de l'ancienne crèche. 1^{ere} étape le désamiantage avec un impératif de démolition pendant les vacances scolaires été 2017. Présentation des entreprises retenues après avis concert avec le cabinet d'architectes. Sept entreprises ont été retenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'analyse des offres et choix dans le cadre des travaux d'aménagement intérieur.

43-

OBJET : Indemnités de fonctions des élus : modification de l'indice brut terminal de 1015 à 1022 par décret n°2017-85 du 26 janvier 2017.

Suite au décret n. 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique, depuis janvier 2017 passage de l'indice 1015 à 1022 pour les indemnités des élus. Cela représente une augmentation de 1 106€ brut/an, pas de rétroactivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la modification de l'indice brut terminal de 1015 à 1022 par décret n°2017-85 du 26 janvier 2017.

44-

OBJET : Participation aux frais de scolarité de la commune de Belbèze de Lauragais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la Participation aux frais de scolarité de la commune de Belbèze de Lauragais pour une période de 6 mois du 01/01/2017 au 07/07/2017. Frais de scolarité pour 7 élèves de l'école élémentaire et 4 élèves de l'école maternelle.

45-

OBJET : Autorisation de déposer un chèque de 600 euros de l'APEM au trésor public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'autorisation de déposer un chèque de 600 euros de l'APEM au trésor public pour participation à la classe transplantée à Garin.

46-

OBJET : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables posant total de 301.70€.

47-

OBJET : Délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin de signer l'avenant à la convention concernant la médecine préventive avec la mise en place des entretiens médico-professionnels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin de signer l'avenant à la

convention concernant la médecine préventive avec la mise en place des entretiens médico-professionnels, selon la nouvelle formule du CDGFPT31.

48-

OBJET : Engagement financier de la commune auprès du SDEHG dans le cadre de la pose de 2 prises guirlandes (route de Montbrun et rue de l'Enclos)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'engagement financier de la commune auprès du SDEHG dans le cadre de la pose de 2 prises électriques (route de Montbrun et rue de l'Enclos) pour brancher deux guirlandes de Noël.

49-

OBJET : Création d'un poste d'adjoint territorial administratif à temps non complet de 20 heures à compter du 1er septembre 2017

Compte tenu du transfert de compétences pour les titres sécurisés par l'Etat, la commune crée un poste d'agent d'accueil et administratif pour répondre aux missions de service public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la création d'un poste d'adjoint territorial administratif à temps non complet de 20 heures à compter du 1er septembre 2017.

50-

OBJET : Suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine 1^{ère} classe à temps non complet à 25 heures à compter du 31 août 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine 1^{ère} classe à temps non complet à 25 heures à compter du 31 août 2017.

51-

OBJET : Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine 1^{ère} classe à temps non complet à 28 heures à compter du 1er septembre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine 1^{ère} classe à temps non complet à 28 heures à compter du 1er septembre 2017.

52-

OBJET : Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe à temps non complet à 28 heures à compter du 1er septembre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe à temps non complet à 28 heures à compter du 1er septembre 2017 sous contrat depuis le 01/01/2014.

53-

OBJET : Création d'un poste d'adjoint territorial technique 2^{ème} classe à temps non complet à 30 heures à compter du 1er septembre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la création d'un poste d'adjoint territorial technique 2^{ème} classe à temps non complet à 30 heures à compter du 1er septembre 2017 sous contrat depuis le 05/01/2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07.

Questions diverses :

- Modification des statuts du Sicoval « restauration scolaire ». En l'application de la loi Notre, le SIVURS a fait l'objet d'un arrêté préfectoral actant sa dissolution au 31 août 2017. Par délibération de son conseil syndical du 15 décembre 2016, le SIVURS a sollicité le Sicoval pour mettre en place un service commun de restauration.
La commune de Montgiscard peut adhérer à ce service.
- Réouverture de l'église Saint André
- Détachement de 3 ans au poste d'ATSEM suite rupture Contrat d'Avenir pour convenances personnelles. ATSEM (contrat d'avenir prend fin 20/10/2017), pour convenances personnelles démissionne. Pour la remplacer une personne détachée de la fonction publique hospitalière postule pour 3 ans.